



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 58666

Texte de la question

M. Dominique Caillaud attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications et les inquiétudes exprimées par de nombreux jeunes médecins généralistes de notre pays. Il lui rappelle que le rôle social de ces acteurs médicaux est fondamental en tant qu'ils participent, par la place qu'ils occupent dans la chaîne thérapeutique, à la lutte contre l'exclusion et contribuent à déterminer l'avenir de notre système de santé. Aussi, ces praticiens qui prennent en charge une très grande partie des patients, réagissent à la parution du rapport de Madame Dominique Polton relatif à la démographie médicale. En effet, ce dernier préconise l'obligation, face à la baisse de l'activité médicale et des risques de pénurie dans certaines zones, d'exercer en début de carrière dans les secteurs insuffisamment desservis. Le diagnostic quant aux disparités leur paraît bien posé mais le remède inadapté. Les jeunes généralistes souhaitent qu'une véritable politique de santé soit menée en la matière, notamment par la mise en place de mesures incitatives à l'installation et d'un observatoire de la démographie médicale. Ces professionnels sont attentifs aux mesures que prendra son ministère. En conséquence, il la remercie de lui faire part de sa position à ce sujet et partant, de l'informer de la suite qu'elle entend donner aux propositions contenues dans le rapport « Polton ».

Texte de la réponse

Un rapport sur la démographie médicale, réalisé avec l'appui d'un groupe de travail interministériel comprenant des représentants des directions concernées du ministère de l'emploi et de la solidarité, de la direction de la prévision du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et de la CNAMTS, a été remis à la ministre de l'emploi et de la solidarité le 20 juin 2001. Il présente une première analyse de la démographie médicale et examine les mesures qui pourraient être prises pour répondre aux problèmes posés par les perspectives d'évolution de la démographie médicale. Selon les constats du rapport, la démographie médicale aujourd'hui est caractérisée à la fois par une densité globale élevée (331 médecins pour 100 000 habitants, près de trois fois plus qu'en 1970) et par des situations très variables selon les spécialités, le mode d'exercice et la répartition géographique de l'offre. La forte croissance démographique du corps médical s'est accompagnée d'une nette augmentation de la part des spécialistes qui est passée de 43 % en 1984 à 51 % en 2000. Cela correspond à une augmentation du nombre de spécialistes très importante en valeur absolue, de près de 40 000 en quinze ans. Le partage des modes des trente dernières années, l'exercice libéral pour l'ensemble des médecins (généralistes et spécialistes confondus) a toujours été proche de 60 % des effectifs depuis 1984. Afin d'éviter une baisse prévue de la démographie médicale après 2015, le Gouvernement a décidé de relever le *numerus clausus* à 3 700 postes pour 1999, 3 850 postes en 2000, 4 100 pour 2001 et 4 700 pour 2002. Pour les années à venir, l'effort de recrutement des futurs médecins sera maintenu. Il convient de souligner que ce n'est qu'à compter de 2008 que la densité médicale commencera à diminuer de façon globale. Afin de bénéficier d'un dispositif d'observation et d'analyse permettant, avec les partenaires concernés, de préparer les adaptations nécessaires, le Gouvernement va mettre en place un Observatoire de la démographie médicale et des métiers. Par ailleurs, le Parlement a adopté, dans le cadre du processus de concertation engagé avec les professionnels des soins de ville (le « Grenelle de la santé »), un dispositif incitatif d'aide à l'installation afin de faire face aux

difficultés identifiées dans les zones rurales et les quartiers difficiles. La mise en oeuvre de cette mesure fait actuellement l'objet d'une concertation à laquelle sont associés les médecins généralistes.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58666

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 février 2002

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1321

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 734